

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'éducation,  
de la jeunesse et des sports  
-----

Papeete, le 03 OCT. 2025

N° 140-2025

Document mis  
en distribution

Le 03 OCT. 2025

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Atuona et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports,

par les représentants Marielle KOHUMOETINI et Heinui LE CAILL

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3858/PR du 16 juin 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Atuona et affectation de son résultat.

**1.- RAPPEL SOMMAIRE DES MISSIONS ET DES MOYENS**

*Pour de plus amples informations relatives à cet établissement public d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré, les rapporteurs invite ses collègues à consulter l'annexe à ce rapport ainsi que le rapport d'activité 2023 de l'établissement.*

**1.1 Missions et présentation de l'établissement**

Le Collège de Atuona est un établissement public d'enseignement créé par la délibération n° 2002-82 APF du 27 juin 2002 portant modification de la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifiée portant création des établissements publics territoriaux d'enseignement des premier et second cycles du degré.

Ses attributions sont fixées par l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de la Polynésie française, qui charge entre autres les établissements de :

- dispenser un enseignement secondaire en continuité du primaire, visant à donner aux élèves une culture adaptée à leur société et à révéler leurs aptitudes et leurs goûts ;
- organiser le temps scolaire et les modalités de la vie scolaire ;
- ouvrir l'établissement sur son environnement social, culturel et économique ;
- préparer l'orientation ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des élèves ;
- établir le projet d'établissement qui définit, sous forme d'objectifs et de programmes d'actions dans le cadre de moyens humains, matériels et financiers disponibles, les modalités propres de mise en œuvre des programmes nationaux et des orientations du Pays.

L'établissement est une structure composée d'un collège, d'un lycée professionnel et d'un internat. Cependant, depuis la rentrée 2023 le collège ne possède plus son dispositif d' « unité localisée pour l'inclusion scolaire » (ULIS) destiné aux élèves en situation de handicap, mais dispose d'un poste d' « enseignement spécialisé itinérant » (ESID) rattaché au 1<sup>er</sup> degré plutôt qu'à l'établissement.

## 1.2 Moyens humains

Pour l'exercice 2023, le Collège de Atuona disposait des moyens humains suivants :

Année	Personnel de Direction		Personnel administratif et social		Personnel enseignant		Personnel d'encadrement		Personnel d'entretien et de santé		Total personnel	
	Nombre	Évolution N-1	Nombre	Évolution N-1	Nombre	Évolution N-1	Nombre	Évolution N-1	Nombre	Évolution N-1	Nombre	Évolution N-1
2023	1	→ 0	5	→ 0	13	↘ -1	12,5	↘ -1,5	6	→ 0	37,5	↘ -2,5

Par rapport à l'exercice 2022, le nombre de postes du Collège d'Atuona diminue de 2,5 et concerne aussi bien le personnel enseignant (-1 poste) que le personnel d'encadrement (-1,5 postes).

## 1.3 Moyens financiers de fonctionnement

L'établissement a disposé des moyens financiers de fonctionnement suivants au cours de cet exercice :

Année	Effectif élèves	Subventions <sup>(1)</sup>		Participation CPS <sup>(2)</sup>		Ressources propres <sup>(3)</sup>		Autres ressources <sup>(4)</sup>		TOTAL	
		en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	Évolution N-1 (%)
2023	154	40 857 106	73,1	2 882 228	5,2	11 968 988	21,4	190 000	0,3	55 898 322	↘ -3,6

<sup>(1)</sup> Dotations et subventions (comptes 7442, 7446 et 7448).

<sup>(2)</sup> Participation de la CPS pour les élèves boursiers (compte 7087).

<sup>(3)</sup> Ressources directement tirées de l'activité de l'établissement telles que ventes de produits ou de prestations de service (tous les comptes 70x sauf 7087).

<sup>(4)</sup> Autres ressources :

- Quote. Pt. Sub. Inv. Cpte. Résultat : 445 522 F CFP.

Les moyens financiers du Collège de Atuona se composent, pour plus des deux tiers, de subventions du Pays. Les ressources propres de l'établissement, tirées directement de son activité de restauration et d'hébergement, représentent quant à eux plus d'un cinquième de ses moyens.

## 2.- EFFECTIFS ET RÉSULTATS SCOLAIRES

### 2.1 Effectifs scolaires

A la rentrée scolaire, les effectifs réels en élèves du Collège de Atuona s'établissent ainsi :

Effectifs	2020	2021	2022	2023	Évolution N-1
6 <sup>e</sup> Fatu-Iva	6	5	11	3	↘ -8
6 <sup>e</sup> Tahuata	5	4	8	2	↘ -6
6 <sup>e</sup>	17	26	25	18	↘ -7
e	30	22	30	35	↗ +5
4 <sup>e</sup>	40	28	23	29	↗ +6
3 <sup>e</sup>	30	36	25	23	↘ -2
<b>SOUS-TOTAL COLLÈGE</b>	<b>128</b>	<b>121</b>	<b>122</b>	<b>110</b>	<b>↘ -12</b>
2 <sup>nd</sup> e BPR3	18	22	12	11	↘ -1
1 <sup>ère</sup> BPR3	15	16	21	14	↘ -7
Terminale BPR3	15	14	16	19	↗ +3
<b>SOUS-TOTAL LYCÉE</b>	<b>48</b>	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>44</b>	<b>↘ -5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>173</b>	<b>171</b>	<b>154</b>	<b>↘ -17</b>

La baisse démographique a entraîné la diminution des effectifs scolaires depuis plusieurs années avec notamment, 17 élèves en moins à la rentrée 2023 et ce, malgré la mise en place de l'expérimentation « cycle 3 à l'école » depuis la rentrée 2018 et de la formation gestion administrative (BAC PRO AGORA).

## 2.2 Résultats des évaluations à l'entrée en 6<sup>e</sup>

En 2023, les résultats des évaluations de début de 6<sup>ème</sup> de l'établissement en Français (22 élèves évalués contre 38 en 2022) et en Mathématiques (22 élèves évalués contre 38 en 2022) étaient les suivants (pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante et fragile) :

	Fluence	Compréhension de l'écrit	Lexique	Compréhension de l'oral	Orthographe	Constituants de la phrase
Français	63,64 %	68,18 %	81,81 %	77,27 %	63,64 %	77,27 %

	Nombres et calculs	Espace et géométrie	Grandeurs et mesures	Automatismes	Résolution de problèmes
Mathématiques	90,91 %	86,37 %	77,27 %	59,09 %	95,45 %

Au regard des résultats obtenus, il est constaté que les élèves de 6<sup>e</sup> ont davantage de besoins identifiés en français pour ce qui concerne la maîtrise du lexique, de la compréhension orale et des constituants d'une phrase (contre ceux de la maîtrise de l'orthographe et des constituants d'une phrase en 2022). S'agissant des évaluations en mathématiques, il est observé que les élèves évalués ont davantage de besoins identifiés pour ce qui concerne l'espace et la géométrie.

## 2.3 Résultats des évaluations à l'entrée en 4<sup>e</sup>

En 2023, les résultats des évaluations de début de 4<sup>ème</sup> de l'établissement en Français (28 élèves évalués) et en Mathématiques (26 élèves évalués) étaient les suivants (pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante et fragile) :

	Fluence	Compréhension de l'écrit	Lexique	Compréhension de l'oral	Orthographe	Constituants de la phrase
Français	71,43 %	64,28 %	64,28 %	82,14 %	50 %	75 %

	Espace et géométrie	Automatismes	Résolution de problèmes	Nombres et calculs	Grandeurs et mesures	OGD <sup>(1)</sup> , Fonctions
Mathématiques	92,31 %	69,23 %	80,77 %	73,08 %	76,93 %	80,77 %

<sup>(1)</sup> Organisation et gestion de données.

Au regard des résultats obtenus, il est constaté que les élèves de 4<sup>e</sup>, ont davantage de besoins identifiés en français pour ce qui concerne la compréhension orale et la maîtrise des constituants d'une phrase. S'agissant des évaluations en mathématiques, il est observé que les élèves évalués ont davantage de besoins identifiés pour ce qui concerne l'espace et la géométrie, la résolution de problèmes et l'organisation et la gestion de données ainsi que la résolution de fonctions.

## 2.4 Taux de réussite aux examens

Les taux de réussite aux examens ont été les suivants :

Diplôme ⇒	Diplôme National du Brevet (DNB), série générale et technologique		Baccalauréat, série professionnelle gestion et administration (AGORA)		Brevet d'études professionnelles (BEP) métiers des services administratifs		
	Taux	Évolution N-1	Taux	Évolution N-1	Taux	Évolution N-1	
2023	Collège de Atuona	62,5%	↘ - 16,5	82 %	↘ - 10,8		
	Polynésie française	79,0%	↘ - 0,6	77,4 %	↘ - 7,4		

Un plan d'action a été établi par les professeurs depuis la rentrée 2021 afin d'améliorer les performances, malgré une diminution des résultats en 2023, en corrélation avec la baisse des effectifs scolaires. Par ailleurs, les élèves de 3<sup>e</sup> en grandes difficultés scolaires, peuvent passer le certificat de formation générale (CFG) pour leur garantir une qualification minimale en fin collège.

## 2.5 Taux d'orientations post-3<sup>e</sup>

En 2023 les orientations des élèves post-3<sup>e</sup> de l'établissement ont été les suivantes :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
2 <sup>e</sup> GT	38 %	14 %	35,7 %	35,2 %	36 %
2 <sup>e</sup> professionnelle	47,7 %	41 %	57,14 %	32,25 %	56 %
CAP	9,5 %	45 %	8 %	27,15 %	4 %
CJA	0	0	0	5,4 %	4 %

Pour les élèves de 5<sup>e</sup> en rupture scolaire, le CJA serait une véritable voie de réussite malgré un faible taux d'orientation (4%) comptabilisé en 2023. Par ailleurs, la majorité des sortants de 3<sup>e</sup> choisissent la filière professionnelle ou opte pour une orientation en CAP. En effet, le taux d'orientation en seconde générale passe de 35,2 % à 36 % entre la rentrée de 2022 et celle de 2023, contre un taux de 56% pour la seconde professionnelle.

### 3.- EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS

À la clôture de l'exercice 2023, le compte financier du Collège de Atuona a été le suivant :

Année	SECTION FONCTIONNEMENT <sup>1</sup>			SECTION INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat
2023	55 898 322	59 847 547	- 3 949 225	0	2 040 389	- 2 040 389

### 4.- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

Le conseil d'établissement se prononce sur l'affectation du résultat à chaque fin d'exercice. Il affecte ainsi tout ou partie du résultat à un compte distinct des réserves générales de l'établissement. Les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 de l'établissement a été ventilé ainsi :

Année	Résultat de fonctionnement en +/-	Répartition du résultat		
		Établissement Compte 10681	Services spéciaux Compte 10684	Service de restauration et hébergement Compte 10687
2023	- 3 949 225	- 2 010 052	0	- 1 939 173

### 5.- FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement correspond à la somme dont un établissement dispose pour couvrir ses dépenses en autonomie sans recourir à des financements extérieurs et qui peut être mobilisée très rapidement<sup>2</sup>.

Année	Variation du Fonds de Roulement	Fonds de Roulement	Jours en FdR		
			Nombre	Rappel N-1	Évolution N-1
2023	- 4 633 920	8 498 484	52	84 jours	↘ - 32 jours

### 6.- TRAVAUX EN COMMISSION

Examiné en commission le 24 septembre 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont permis d'aborder principalement les points suivants.

S'agissant de la santé financière de l'établissement, la situation se dégrade tant au niveau de la trésorerie que sur le fonds de roulement. Cette dégradation s'explique par des déficits sur l'ensemble des services de fonctionnement, suggérant un problème structurel qui se traduit soit par un manque de subventions, soit du fait d'une programmation insuffisante des besoins sur le moyen terme.

<sup>1</sup> Le résultat de fonctionnement ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire des activités normales réalisées de manière habituelle par l'établissement.

<sup>2</sup> Le fonds de roulement négatif révèle un déséquilibre financier préjudiciable à l'établissement. Un fonds de roulement équivalent à moins de 15 jours de fonctionnement demande à être reconstitué pour atteindre un minimum de 30 jours. A contrario, un fonds de roulement très supérieur à 30 jours traduit de l'argent qui n'est pas au service des élèves. Lorsque le nombre de jours en fonds de roulement est d'au moins 30, il est considéré que l'établissement est en bonne santé financière.

Concernant le climat social général, de nombreuses actions ont été menées de manière à sensibiliser les élèves sur la thématique du suicide afin de prévenir d'éventuelles tentatives. Parmi ces actions, il a été notifié que le passage des professionnels socio-éducatif au sein de l'établissement était plus fréquent (assistante sociale, pédopsychiatre), avec une mobilisation notable de l'infirmière du collège. L'équipe éducative a également mis en place de nombreuses activités hors du temps scolaire. Enfin, des forums de rencontres avec les familles se sont tenus sur le sujet.

Il a été porté à la connaissance des membres de la commission que deux élèves avaient été pris en possession de drogues dans l'enceinte du collège. Toutefois, la direction a précisé que ces cas, qui restent isolés, ont immédiatement fait l'objet de sanctions.

En outre, une nette amélioration des résultats scolaire a été soulignée, notamment au niveau du brevet et du baccalauréat professionnel. Sur ce point, l'orientation des élèves reste un défi majeur pour l'établissement, accentué par la réticence croissante des parents à envoyer leurs enfants poursuivre leurs études à Tahiti.

Enfin, le projet de voyage scolaire en Nouvelle-Zélande a été présenté. Basé sur un échange culturel et linguistique avec un établissement scolaire de Rotorua, ce voyage d'une durée maximale de 13 jours, concernerait une classe de 24 élèves. Concernant le financement de ce projet, celui-ci se fera sur la base de subventions, avec une demande de participation des parents d'élèves.

\* \* \* \* \*

*À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

Marielle KOHUMOETINI

Heinui LE CAIL

## DONNÉES GÉNÉRALES CONCERNANT LE COLLÈGE DE ATUONA

## 1 MOYENS HUMAINS

Catégories de Personnel	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel de Direction	1	1	1	1	1	1
Personnel Administratif et Social	5	4	5	6	5	5
Personnel d'Encadrement	17	15	14	14	14	12,5
Personnel d'Entretien et de Santé	5	6	6	6	6	6
<b>SOUS-TOTAL P.N.E.<sup>1</sup></b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>24,5</b>
Personnel Enseignant	13	14	13	14	14	13
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>37,5</b>

## 2 EFFECTIFS SCOLAIRES

Effectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023
6 <sup>e</sup> Fatu-Iva	11	8	6	5	11	3
6 <sup>e</sup> Tahuata	7	3	5	4	8	2
6 <sup>e</sup>	30	21	17	26	25	18
5 <sup>e</sup>	27	47	30	22	30	35
4 <sup>e</sup>	27	31	40	28	23	29
3 <sup>e</sup>	21	22	30	36	25	23
<b>SOUS-TOTAL COLLÈGE</b>	<b>123</b>	<b>132</b>	<b>128</b>	<b>121</b>	<b>122</b>	<b>110</b>
2 <sup>nd</sup> e BPR3	19	18	18	22	12	11
1 <sup>ère</sup> BPR3	22	17	15	16	21	14
Terminale BPR3	19	18	15	14	16	19
<b>SOUS-TOTAL LYCÉE</b>	<b>60</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>185</b>	<b>176</b>	<b>173</b>	<b>171</b>	<b>154</b>

## 3 RÉSULTATS SCOLAIRES

## 3.1 Diplôme National du Brevet (DNB), série générale et technologique

Établissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collège de Atuona – Hiva Oa	69,2 %	80,9 %	83,5 %	56 %	79 %	62,5 %
Polynésie française	73,3%	79,0%	87,5 %	74,8 %	79,6 %	79 %

## 3.2 Baccalauréat série professionnelle, gestion et administration (AGORA)

Établissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collège de Atuona – Hiva Oa	76 %	79 %	84,2 %	93,7 %	92,8 %	82 %
Polynésie française	79,7 %	79,6 %	89,3 %	80,7 %	84,76 %	77,4 %

## 4 MOYENS FINANCIERS DE FONCTIONNEMENT

Désignation	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Subventions <sup>2</sup>	34 792 165	68,8	33 533 116	64,2	39 728 290	70,5	34 656 530	66,2	40 021 175	69,0	40 857 106	73,1
Participation de la CPS <sup>3</sup>	3 143 121	6,2	5 200 867	9,9	3 168 000	5,6	5 586 946	10,7	4 884 000	8,4	2 882 228	5,2
Ressources propres <sup>4</sup>	12 434 385	24,6	13 062 895	25,1	13 002 900	23,1	11 694 320	22,3	13 087 381	22,6	11 968 988	21,4
Autres ressources <sup>5</sup>	191 510	0,4	430 755	0,8	445 522	0,8	445 522	0,8	0	0	190 000	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>50 561 181</b>	<b>100</b>	<b>52 227 633</b>	<b>100</b>	<b>56 344 712</b>	<b>100</b>	<b>52 383 318</b>	<b>100</b>	<b>57 992 556</b>	<b>100</b>	<b>55 898 322</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> P.N.E. : Personnel Non Enseignant.<sup>2</sup> Dotations et subventions (comptes 7442, 7446 et 7448).<sup>3</sup> Participation de la CPS pour les élèves boursiers (compte 7087).<sup>4</sup> Ressources directement tirées de l'activité de l'établissement telles que ventes de produits ou de prestations de service (tous les comptes 70x sauf 7087).<sup>5</sup> Toute ressource de fonctionnement ne rentrant pas dans les catégories précédentes (comptes 71x, 72x, 74x autres que 7442, 7446 et 7448, 75x, 76x, 77x et 78x).

## 5 COMPTES FINANCIERS

	SECTION FONCTIONNEMENT <sup>6</sup>			SECTION INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat
2018	49 252 302	49 385 928	- 133 626	1 308 879	1 836 493	- 527 614
2019	51 836 500	52 461 544	- 625 044	391 133	391 133	0
2020	56 344 712	51 270 409	5 074 303	0	533 593	- 533 593
2021	52 383 318	48 773 798	3 609 520	0	1 483 905	- 1 483 905
2022	57 992 556	57 218 007	774 549	0	2 047 290	- 2 047 290
2023	55 898 322	59 847 547	- 3 949 225	0	2 040 389	- 2 040 389

## 6 ÉVOLUTIONS SUR LA PÉRIODE 2013-2023

### 6.1 Effectifs de personnel



*Graphique n° 1 : Effectifs de personnel sur la période 2013-2023*

### 6.2 Effectifs scolaires



*Graphique n° 2 : Effectifs scolaires sur la période 2013-2023*

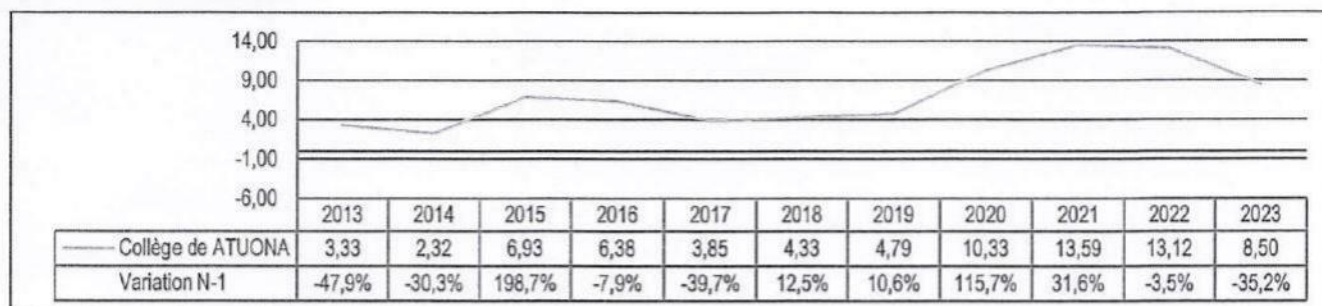
### Moyens financiers en fonctionnement



*Graphique n° 3 : Moyens financiers en fonctionnement sur la période 2013-2023 (en millions de F CFP)*

<sup>6</sup> Le résultat de **fonctionnement** ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire des activités normales réalisées de manière habituelle par l'établissement.

### 6.3 Fonds de roulement



**Graphique n° 4 : Fonds de roulement sur la période 2013-2023 (en millions de F.CFP)**

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : DEE24202699DL-5

**DÉLIBÉRATION N° 2026-21/APF**

**DU 15 JANVIER 2026**

---

portant approbation du compte financier 2023 du  
collège de Atuona et affectation de son résultat

---

**LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifiée portant création des établissements publics territoriaux d'enseignement du premier et second cycle du second degré ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1843 CM du 13 octobre 2023 portant organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 1175 CM du 17 juillet 2023 portant nomination de M. Yvan HALUS, personnel de direction, en qualité de principal au collège de Atuona ;

Vu la délibération n° 33-2022 du conseil d'établissement du 29 novembre 2022 approuvant le budget de l'exercice 2023 du collège de Atuona, rendue exécutoire par l'arrêté n° 844/MEA du 23 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté n° 819 CM du 16 juin 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 42/2026/APF/SG du 9 janvier 2026 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 140-2025 du 3 octobre 2025 de la commission de l'emploi et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 15 janvier 2026

**A D O P T E :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le montant définitif des recettes du compte financier du collège de Atuona pour l'exercice 2023 est arrêté à la somme de 55 898 322 F CFP (cinquante-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent vingt-deux francs CFP) se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement .....	55 898 322 F CFP
Opérations en capital .....	0 F CFP
<b>TOTAL .....</b>	<b>55 898 322 F CFP</b>

**Article 2.**- Le montant définitif des dépenses du compte financier du collège de Atuona pour l'exercice 2023 est arrêté à la somme de 61 887 936 F CFP (soixante et un millions huit cent quatre-vingt-sept mille neuf cent trente-six francs CFP) se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement .....	59 847 547 F CFP
Opérations en capital .....	2 040 389 F CFP
<b>TOTAL .....</b>	<b>61 887 936 F CFP</b>

**Article 3.**- Le compte financier du collège de Atuona pour l'exercice 2023, annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
<b>RECETTES</b> (en F CFP)	55 898 322	0	55 898 322
<b>DÉPENSES</b> (en F CFP)	59 847 547	2 040 389	61 887 936
<b>RÉSULTATS</b>	<b>- 3 949 225</b>	<b>- 2 040 389</b>	<b>- 5 989 614</b>

**Article 4.**- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du collège de Atuona, soit un déficit de 3 949 225 F CFP (trois millions neuf cent quarante-neuf mille deux cent vingt-cinq francs CFP), est affecté aux comptes :

- 10681 – Établissement : .....	- 2 010 052 F CFP
- 10684 – Services spéciaux : .....	0 F CFP
- 10687 – Service de restauration et hébergement : .....	- 1 939 173 F CFP

**Article 5.**- Au 31 décembre de l'année 2023, le fonds de roulement du collège de Atuona est de 8 498 484 F CFP (huit millions quatre cent quatre vingt dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs CFP).

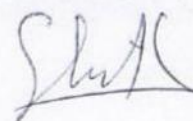
**Article 6.**- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*



Teumere ATGER-HOI

*Le Président de séance,*



Edwin SHIRO-ABE PEU